Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 12 (1966)

Heft: 10

Artikel: Allocution de M. Paul Gruaz, président de la Société suisse de bienfaisance de Lyon, France, au Congrès des Suisses de l'étranger à Berne, le 30 août 1966

Autor: Wilhelm, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848986

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ALLOCUTION DE M. PAUL GRUAZ, PRESIDENT DE LA SOCIETE SUISSE DE BIENFAISANCE DE LYON, FRANCE, AU CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER A BERNE, LE 30 AOUT 1966

C'est un privilège redoutable que m'a conféré le dernier Congrès des Suisses de France en me déléguant à cette tribune. Privilège, en effet, que de parler au nom de la plus nombreuse des communautés de Suisses de l'étranger. Redoutable aussi, car il faudrait beaucoup de talent pour bien faire entendre cette voix à laquelle sa proximité de la Suisse risque de faire prêter moins d'attention qu'à des voix plus lointaines. Vous savez en effet comme moi la douce indifférence qui trop souvent accueille, je dirai même étouffe, les voix familières.

Quelle est l'œuvre de la Cinquième Suisse dans la France d'aujourd'hui ? Ici, il faut parler de présence, faute du recul nécessaire pour juger de l'œuvre que réalisent en ce moment les Suisses de France. Lors des débats de Soleure, vous avez appris que les quelque 90.000 compatriotes qui y résident constituent, dans tous les domaines de l'activité humaine, un microcosme de notre pays. Leur présence, à tous les niveaux de cette activité, est une réalité.

Que ces compatriotes fassent partie ou non des divers groupements affiliés à l'Organisation des Suisses de l'étranger, leur présence n'en constitue pas moins un capital dont les intérêts sont la stimulation des échanges commerciaux et culturels ainsi que le rayonnement de certaines de nos vertus traditionnelles. C'est pour cultiver ces vertus, maintenir vivaces les sentiments patriotiques, favoriser l'implantation des nouveaux arrivants, et, dans un but d'entraide aussi, qu'ils ont formé depuis un siècle les nombreuses sociétés suisses de France, créé les Maisons suisses de Marseille, de Nice, de Bordeaux, que Lyon s'apprête à inaugurer sous peu un nouveau centre de rayonnement de notre pays et que notre grande colonie de Paris entreprend la construction d'un hôpital. Quant à la promotion de nos exportations, elle est l'objet des préoccupations de la Chambre de Commerce suisse en France dont l'activité du Siège de Paris, des sections de Lyon et de Marseille, ainsi que l'édition d'une très belle revue, méritent une mention toute particulière.

A l'heure où la France, comme d'autres pays soucieux du développement de leurs exportations, favorise l'émigration de leurs ressortissants, le capital que représente la présence de nos compatriotes en France doit être estimé à sa juste valeur. Son action et son œuvre s'accomplissent spontanément, sans qu'il soit possible d'en évaluer l'importance exacte.

On estime que 25 % des compatriotes de France sont membres des divers groupements suisses. C'est fort peu et j'adresse, de cette tribune, à ceux qui sont restés à l'écart et particulièrement aux représentants, cadres et employés des entreprises suisses ayant un siège en France, un appel pressant pour qu'ils rejoignent les rangs de nos sociétés, leur apportant leur expérience et leur savoir-faire. Ces sociétés, groupées au sein de l'Organisation des Suisses de l'étranger, sont le milieu naturel dans lequel ils pourront exercer une action civique véritable. C'est le meilleur instrument dont nous disposions pour garder une certaine influence sur l'œuvre de la Cinquième Suisse dans l'avenir, cet avenir vers lequel nous porte notre intérêt, ce futur en gestation qui mérite en premier lieu notre réflexion et nos efforts. Ce même appel, je l'adresse aux organismes compétents du pays et aux entreprises ayant des sièges et des filiales à l'étranger, et j'émets le vœu que le Secrétariat des Suisses de l'étranger entreprenne, de son côté, sur ce plan, une action systématique.

Le travail fait à Soleure, l'année dernière, sur la présence de la Suisse à l'étranger, était certes nécessaire et fécond. Cependant, le prestige de la Suisse ne se porte pas si mal qu'il faille jouer à son chevet les docteurs tant mieux ou les docteurs tant pis ! Il y aurait, disons-le franchement, une certaine morbidité à nous complaire dans ce rôle et à nous lamenter sur la baisse de nos vertus et sur le moindre écho que trouvent, à l'extérieur, nos qualités. Certains problèmes de politique intérieure, l'affaire des « Mirage », le problème des travailleurs étrangers, certaines maladresses aussi ont été commentés au-delà de nos frontières dans la mesure seule où notre opinion publique s'en est occupée. L'évolution du monde est telle aussi que certaines de nos réalisations du passé n'ont plus la même valeur exemplaire. Enfin, il me paraît que cette évolution du monde qui nous oblige à repenser nos positions, à nous définir sans cesse dans une réalité mouvante, provoque chez certains du désarroi et une propension à se tourner vers le passé, en dépensant parfois beaucoup de talent dans des mises en question aussi fracassantes qu'inutiles.

Les Suisses de France, bien placés pour mesurer l'écho négatif de ces exercices stériles, estiment que la principale tâche du présent et de l'avenir consiste dans la fin de ce repliement sur soi-même. La tâche essentielle consiste en effet dans une adéquation loyale de nos positions à la réalité. Elle nécessite une analyse constante de la situation, la recherche dynamique des lignes de force actuelles de notre pays et une définition de sa situation présente dans le monde. Nos atouts sont nombreux, autant que nos justes raisons d'être fiers de nos réalisations politiques, sociales, économiques et culturelles.

Les Suisses de France pensent que leur tâche des prochaines années est de participer à cet effort d'adéquation, à cette recherche d'une définition. Leur expérience du milieu dans lequel ils ont choisi de vivre leur en donne les moyens. Ils pensent que cette tâche devrait être celle aussi de toutes les communautés des Suisses de l'étranger. De leur côté, ils forment le vœu d'être tenus au courant des problèmes de l'actualité en Suisse et des événements de notre vie nationale.

Une telle information réciproque nécessite entre les Suisses de France et les organismes du pays, par l'intermédiaire de l'Organisation des Suisses de l'étranger, un courant continuel d'échanges dans les deux sens. Echanges de conférenciers et d'experts, d'études, de points de vue, de documents et de journaux. Dans cette perspective, les Suisses de France demandent au

Congrès que la Commission des Suisses de l'étranger de la N.S.H. soit dès maintenant chargée d'étudier tous les moyens propres à développer de tels échanges.

Les groupements suisses de France me paraissent devoir, de leur côté, et sans tarder, étudier certains problèmes importants, comme par exemple :

— la coordination des efforts de toutes les sociétés en vue des échanges et de l'étude de la situation, dans le cadre de l'Union des Suisses de France ;
— l'élargissement des effectifs des groupements auxquels devraient, je le répète, participer largement les cadres et le personnel des entreprises suisses de France ;
— l'ouverture des groupements, en plus de leurs activités traditionnelles, vers les questions civiques ;
— la collaboration active à l'action de notre Ambassade et de nos Consulats *servant,* dans tous les domaines, la présence de la Suisse.

Nous proposons que ces suggestions soient examinées de part et d'autre et qu'une large confrontation ait ensuite lieu sur les moyens à retenir. Nous devons à nos autorités, aux Chambres fédérales et aux divers organes de la N.S.H. qu'un nouvel article constitutionnel reconnaisse officiellement l'existence des Suisses de l'étranger. Tous, nous les en remercions sincèrement et nous espérons que le peuple suisse tout entier approuvera cette disposition nouvelle lors de la votation populaire du 16 octobre prochain.

Nos suggestions, par ailleurs, nous paraissent propres à faire passer dans le domaine des réalités pratiques le vœu du législateur de voir renforcer les liens qui unissent les Suisses de l'étranger entre eux et avec la patrie. Elles tendent vers cette situation idéale, que symboliserait un miroir reflétant de Suisse vers nos communautés à l'étranger une image fidèle et réaliste de notre patrie, tandis que de tous nos pays de résidence nous dirigerions, à notre tour, vers elle des miroirs où se dessinerait son image, telle que les peuples qui nous accueillent et nous-mêmes souhaitons la voir rayonner à travers le monde. Et notre travail réciproque tendrait finalement à amener ces images à se confondre harmonieusement.

Tel est, dans le respect mais aussi dans le développement et l'élargissement des structures existantes, ce qui nous paraît — dans le présent et l'avenir — devoir être l'action de la Cinquième Suisse en général et des Suisses de France en particulier. Une action, nous n'y insisterons jamais assez, avant tout réaliste, aussi éloignée des mythes que de certaines délectations moroses sur des faits du passé.

Ainsi, suivant une pente naturelle et irréversible, les Suisses de France seront-ils amenés — dans le cadre de l'Organisation des Suisses de l'étranger — à devenir ce qu'il est convenu d'appeler des « interlocuteurs valables » lors de l'application des nouvelles dispositions de l'article 45bis de la Constitution.

Monsieur le Conseiller fédéral, Monsieur le Président et Chers Compatriotes, voilà, en raccourci, ce qu'accomplissent les Suisses de France, ce qu'ils suggèrent et espèrent de l'avenir, cet avenir où 90.000 Suisses expatriés peuvent représenter, s'ils savent maintenir la cohésion qu'ils veulent se donner, une force attractive puissante, et, dans l'intérêt supérieur de notre pays, un atout qui ne saurait être négligé.

FIN DU CONGRES DES SUISSES A L'ETRANGER

Le 44^{e} Congrès des Suisses à l'étranger a pris fin par une réception offerte au château d'Oberhofen sur les bords du lac de Thoune, par le Conseil exécutif du canton de Berne. Une réunion des représentants de la commission d'école et des directeurs des écoles suisses à l'étranger a eu lieu.

Au cours de la dernière journée, nos compatriotes de l'étranger ont encore fait, par un temps splendide, une excursion en bateaux de deux heures sur le lac.

Puis ils ont été reçus au château d'Oberhofen, où le président de la fondation, l'ancien Conseiller d'Etat bernois Virgile Moine les a salués au nom de la fondation, tout en leur faisant un historique du château de l'époque du moyen âge.

Pour sa part, le président du Conseil exécutif du canton de Berne, M. Adolf Blaser retraça la vie mouvementée d'un suisse à l'étranger de l'époque, le chevalier Conrad de Scharnachtal, du château d'Oberhofen, qui au cours du XV^{e} siècle, voyagea dans toute l'Europe et alla même jusqu'au Proche-Orient. Il rendit hommage au courage et à la persévérance de ce pionnier des Suisses à l'étranger et apporta aux organisations et communautés les vœux les meilleurs du gouvernement. M. Nagel, directeur en Suède remercia au nom des nombreux invités.

Fait à relever : parmi les participants on notait la présence d'un Suisse de Madrid, M. Grillet, âgé aujourd'hui de 96 ans, et qui depuis des décennies prend part régulièrement à tous les Congrès. Il a été félicité personnellement par l'ancien conseiller fédéral Wahlen.

NOS MEILLEURS AMBASSADEURS

Récemment, dans un grand hôtel de la Ville fédérale, nous avons eu l'occasion de rencontrer la majeure partie de nos ambassadeurs suisses à l'étranger, qui, chaque année, reviennent à Berne prendre contact avec le Département politique fédéral et la mère-patrie. Ces personnalités ont l'occasion de recharger les « accumulateurs » au pays pour continuer leur mission, souvent difficile, aux quatre coins du globe.

Interprètes des colonies suisses à l'étranger, ils peuvent alors transmettre à qui de droit les critiques positives et négatives formulées par nos concitoyens émigrés vis-à-vis de leur patrie d'origine (le fait que la Question jurassienne ne soit pas résolue n'est pas le moindre grief formulé à cet égard !).

Or, cette année, la réunion de nos ambassadeurs revêt une signification particulière, car, le 16 octobre prochain, le peuple suisse et les cantons seront appelés à plébisciter un nouvel article constitutionnel portant reconnaissance de la « Cinquième Suisse ». Cet article 45bis prévoit une délégation de compétence générale au Parlement et au Conseil fédéral afin de régler, par voie législative, les relations entre la Suisse et ses enfants émigrés un peu partout qui réclament depuis longtemps de pouvoir participer

(Suite page 6).

activement à la vie politique de leur mère-patrie et qui sont ulcérés de n'avoir pour lien principal avec leur pays d'origine que l'obligation de payer la taxe militaire...

Ces doléances anciennes s'étaient exprimées avec vivacité et amertume l'an dernier au Congrès annuel des Suisses à l'étranger à Soleure et la fameuse image à l'eau de rose de la Suisse traditionnelle en avait pris alors un « sacré coup ».

Toutefois, à l'occasion du 44e Congrès des Suisses à l'étranger, ces critiques furent moins vives en raison, précisément, de la perspective du vote fédéral du 16 octobre prochain, ce qui est bien compréhensible, mais ne modifie pas encore les revendications fondamentales de nos compatriotes.

★

Il faut comprendre, certes, l'attitude souvent exaspérée des membres de la Cinquième Suisse vis-à-vis de leur patrie. Mieux que personne, en effet, ils sont généralement bien placés pour analyser les tares et lacunes de notre Suisse contemporaine et l'on ne peut s'étonner si souvent ils enragent devant la sclérose et les mesquineries helvétiques contemporaines.

Les Suisses à l'étranger se rendent compte effectivement que notre pays, ces dernières années, a raté maintes occasions de prendre la place internationale qui eût pu être la sienne en divers secteurs et ils ne peuvent admettre que celui-ci ait galvaudé comme à plaisir un capital moral d'une importance considérable dans le concert des peuples. Il serait faux, évidemment, de trop peindre le diable sur la muraille car ce capital moral et souvent matériel demeure déterminant, mais il n'empêche pas que le problème existe de manière indubitable.

A ce propos, le président de la N.S.H., M. Reck s'est exprimé en ces termes : « Le Suisse à l'étranger doit savoir ce qui se passe dans sa patrie, mais ses observations sont tout aussi précieuses. Il peut nous montrer notamment que nous avons tendance à compenser une certaine peur du neuf en politique intérieure par une propension à prodiguer des conseils à tout le monde en matière de politique internationale. Les temps ont changé, nous avons perdu une certaine situation privilégiée d'observateur pour être plus étroitement intégrés dans la vie du monde. »

C'est pourquoi il convient d'écouter plus que jamais la voix de nos compatriotes à l'étranger et de se rendre compte de l'importance de leur rôle. Les soldats suisses, autrefois et aujourd'hui encore à la Garde pontificale, ont grandement contribué au renom du pays.

La relève fut prise par ces artistes émigrés, qui jamais n'auraient pu devenir ce qu'ils devinrent s'ils étaient demeurés sur leur terre natale (Le Corbusier, Giacometti, Honegger, et tant d'autres) et par ces centaines de milliers d'hommes et de femmes que la situation économique déficiente de la Suisse, jusque il y a quelques décennies, forcèrent à s'expatrier.

(Suite et fin page 9).

Activité des Sociétés Suisses en France

Cercle Suisse Romand

23 octobre

Le Comité du C.S.R. organise, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'entrée des cantons de Neuchâtel, Valais et Genève dans la Confédération helvétique, un **grand déjeuner choucroute,** pour le dimanche 23 octobre 1966, dans les magnifiques salons de l'hôtel du Palais d'Orsay, 9, quai Anatole-France, Paris-7e, Métro : Solférino, suivi d'une **matinée dansante gratuite** à 14 h 30, où sont invités cordialement tous les membres des Sociétés suisses de Paris, leurs amis et les amis de l'A.P. G.I.S., sous la direction de l'ensemble de Jos. Ghislery.

A 12 heures : Rendez-vous pour l'apéritif.

A 12 h 30 : Déjeuner-choucroute au cours duquel notre consul de Suisse, M. M. GUELAT, nous fera un exposé sur :

LA COLONIE SUISSE DE PARIS
FACE A L'AVENIR

★ ★ ★

AU MENU

Quiche lorraine
La choucroute copieusement garnie
Le plateau de fromages
La bombe glacée « Nelusko »
Gaufrettes - Café
VINS, Muscadet - Côtes du Rhône

PRIX : 30 F, vins, service compris.

Pour le déjeuner, s'inscrire directement au président TAPERNOUX, 150, boulevard Masséna-XIIIe. POR. 29-43.

Réservez la date du 17 décembre 1966, fête annuelle du Cercle suisse romand, Arbre de Noël avec distribution de jouets aux enfants et grand bal de nuit.

LE COMITE.

BUREAUX FERMES A L'AMBASSADE SUISSE LES SAMEDIS SUIVANTS

Octobre : 8, 22.
Novembre : 5, 19.
Décembre : 3, 17, 31.

(Suite et fin de la page 6).

Pionniers au meilleur sens du terme, ils purent, dans l'immense majorité, faire valoir sous d'autres cieux les qualités ancestrales d'un petit pays dénué de matières premières et nous bénéficions tous maintenant encore de leur labeur et de leur ténacité.

★

Aujourd'hui, en raison de la prospérité économique que nous connaissons, cette émigration a fortement diminué. Ou plutôt, ce ne sont plus des Suisses aux bras noueux qui émigrent, mais des spécialistes et des intellectuels.

L'émigration quantitative a fait place, il est vrai, à une émigration qualitative. Celle-ci prend-elle une importance exagérée ? On pourrait le penser lorsque nos ingénieurs, chimistes, physiciens sont recrutés systématiquement outre-Atlantique, par exemple. Mais il convient de se rappeler à cet égard que nos cadres et savants ont besoin également de voir ce qui se passe ailleurs pour se perfectionner. Beaucoup, certes, ne reviennent pas au pays pour nombre de raisons bonnes ou mauvaises, mais, quoi qu'il en soit, cette hémorragie n'est pas très dangereuse et elle permet, même à nos industries, de trouver des débouchés intéressants qu'elle ne connaîtrait pas à défaut.

C'est que notre pays, exportateur au premier chef, a besoin de solides points d'appui à l'étranger sous la forme de colonies suisses de qualité et nombreuses. Actuellement, 270.000 Suisses sont immatriculés auprès de nos consulats et ambassades et il convient d'ajouter à ce nombre tous ceux qui ont coupé les ponts juridiques (et militaires) avec leur patrie, de gré ou de force, selon la législation des pays où ils résident.

Or ces colonies sont d'une valeur irremplaçable sur tous les plans et leurs membres sont bel et bien nos meilleurs ambassadeurs. Il conviendra de s'en souvenir à l'occasion du scrutin fédéral du 16 octobre prochain.

Jean WILHELM,
Conseiller national.

HOTEL
OXFORD & CAMBRIDGE
11-13, rue d'ALGER
(TUILERIES - Pl. VENDOME)
Le rendez-vous
des touristes et des
hommes d'affaires suisses
Tél. : OPE. 28-45
Télégr. : OXFORTEL

REVUE DE PRESSE..

CANTON DE BALE

UN NOUVEAU POSTE EMETTEUR MINIATURE EN SUISSE

Le service radiogoniométrique des P.T.T. de Bâle a découvert, dans cette ville, un poste émetteur miniature. La personne qui avait placé ce poste clandestin, qui n'était pas plus grand que les deux tiers d'un paquet de cigarettes, a été arrêtée par la police de Bâle-ville.

Le propriétaire de cet appareil voulait surveiller les dires de membres de sa parente dans son appartement pendant son absence. Ce délit tombe sous le coup de la loi fédérale sur trafic télégraphique et téléphonique qui prévoit des amendes jusqu'à 20.000 F ou des peines d'emprisonnement jusqu'à une année. D'autre part, le coupable avait omis de faire une demande de concession pour un émetteur, concession qui ne lui aurait de toute façon pas été accordée.

Le service de radiogoniométrie des P.T.T. a pu localiser ce poste miniature, à la suite d'une réclamation d'un auditeur de la radio, qui avait constaté des émissions perturbatrices dans les bandes des ondes courtes.

UN BANQUIER SUISSE ACCUSE D'OUTRAGE A MAGISTRAT

Le banquier bâlois Walter Germann a confirmé qu'un juge fédéral de New-York l'avait condamné pour outrage à magistrat pour avoir omis de fournir à un grand jury fédéral les renseignements qui lui étaient demandés pour une affaire de dépôts de capitaux américains dans des comptes étrangers. Il a été condamné à une amende de 25.000 dollars. Il doit se présenter de nouveau et devra payer 1.000 dollars par jour de retard en cas de défaut.

M. Germann a déclaré qu'il préférait se rendre punissable aux Etats-Unis plutôt que d'enfreindre les lois suisses. Il a accepté de comparaître une première fois, certains de ses clients américains l'ayant délié du secret. Mais l'interrogatoire du juge portait sur un si grand nombre de points qu'il a estimé nécessaire de rentrer en Suisse pour se documenter.

Ses avocats lui ont alors conseillé de ne pas retourner aux Etats-Unis car une nouvelle comparution le mettrait inévitablement en conflit avec la loi suisse sur les banques et risquerait en outre de le faire inculper de service illégal de renseignements.

Les avocats de M. Germann n'ayant pas regagné la Suisse, les détails de la condamnation ne sont pas connus.

LA PROCHAINE FOIRE « NUCLEX » AURA LIEU A BALE EN 1969

Le Comité de la Foire suisse d'échantillons s'est réuni le 12 septembre sous la présidence de M. Alfred Schaller, conseiller national, et a visité à cette occasion la première Foire internationale des industries nucléaires « Nuclex » qui se tient présentement à Bâle. A la suite de pourparlers avec des représentants des grands pays producteurs